

Art. 22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont:

au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence. au moins un (1) membre provient des membres associés.

Il y a 3 postes à combler: Vous pouvez donc poser votre candidature

(Voir document 3 : renseignements pertinents p.2-3)

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRQ

(La date limite pour faire parvenir sa candidature)

9 mai 2017

Je désire poser ma candidature comme membre du CA :	
Membre actif	
Membre associé	
Ci-joint une résolution du conseil d'administration de l'organisme.	
Nom de l'organisme:	
Nom du/de la candidat(e)	
Adresse du/de la candidat(e)	
Signature du/de la candidat(e)	

(Joindre un mini curriculum vitae à cette candidature)
Envoyer par la poste au 584, rue Guizot Est Montréal, Québec H2P 1N3

Au plus tard le 9 mai 2017

(Le cachet de la poste en fait foi)